

USA : le juge refuse d'obliger un hôpital à utiliser l'ivermectine pour soigner un patient...

écrit par Christine Tasin | 3 février 2022



Business Wire



Business Wire

La clinique Mayo a refusé la demande de la famille de Daniel Pisano et lui donner de l'Ivermectine après son admission pour Covid. Il est mort...

On assiste à une dictature plus qu'implacable. Inhumaine.

On avait vu quelques cas, que nous vous avons narrés sur RR, où des parents de personnes malades du Covid hospitalisées gagnaient un recours au tribunal pour obliger l'hôpital qui s'y refusait à soigner le patient à l'Ivermectine.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/12/03/un-mourant-du-covid-sauve-par-livermectine-grace-au-tribunal-qui-la-impose-a-lhopital/>]

Voilà que la roue tourne. Les tribunaux, dûment chapitrés, ne font plus que du droit. Les hôpitaux sont maîtres chez eux et ce n'est ni à la famille du malade ni au tribunal de

se mêler du traitement choisi et imposé au malade qui, quant à lui n'a même plus la parole puisque placé le plus souvent en réanimation.

C'est ce qui s'est passé en Floride, la Cour d'appel a dit non à la famille de Daniel Pisano en réanimation à la clinique Mayo de Jacksonville. Sa femme et son fils ont fait des efforts désespérés pour que leur époux et père puisse bénéficier de l'Ivermectine, utilisée avec d'excellents résultats partout dans le monde. Le premier jugement leur avait été défavorable, ils s'étaient donc tournés vers la Cour d'appel.

Et tout cela avec le stress qu'on imagine, sachant que toute heure perdue rend peut-être inexorable le décès de l'homme que l'on aime... alors qu'on est en droit de penser que, peut-être, avec l'Ivermectine, il serait sauvé !!!

Le tribunal a refusé de juger sur le fond, sur le droit du patient et sa famille à décider du traitement mis en place, il a juste précisé que ce n'était pas de sa compétence... J'ai l'impression, hallucinée de retrouver les cas de discussions dans la scolastique moyannageuse ridiculisées par Rabelais ou les procès dans *Zadig* où l'on doit décider s'il faut entrer dans un temple avec le pied gauche ou le pied droit, on pense aussi à Gulliver et à la question cruciale, au point de faire la guerre, de savoir s'il faut ouvrir un oeuf par le petit bout ou le grand bout...

Hélas, dans les cas cités ci-dessus, il s'agissait de parodies de vrais dénis de justice ridicules qui ont, en leur temps, envoyé au bûcher ou à la prison bien de pauvres gens, ici il s'agit de la vraie vie, en plein XXIème siècle où l'on nous rebat les tympan chaque jour avec la liberté et les droits de l'homme ! Un homme est branché de partout, plongé dans le coma... il existe un médicament qui peut-être pourrait le sauver, mais, parce que dans l'hôpital les médecins ne croient pas en ce médicament et refusent de le

tester, et que 3 juges ont décidé qu'ils en avaient le droit il est condamné à mort.

Mais on va tous perdre la raison s'il ne se passe rien !

Quel est ce pouvoir discrétionnaire abandonné aux médecins - seulement ceux du sérail, seulement ceux qui sont d'accord avec big Pharma- qui fait que, une fois que vous êtes entre leurs mains, vous n'êtes plus qu'un corps leur appartenant sur lequel ils ont droit de vie et de mort, sur lequel ils peuvent faire leurs expériences, les expériences de Pfizer et auquel ils ont le droit de refuser un médicament parce que celui-ci a été dénigré par certains qui tiennent le haut du pavé ?

Merci à Marcher sur des Oeufs qui nous a signalé cet article et l'a traduit.

▣ La cour d'appel décide qu'il n'y a pas de « droit légal » de forcer un hôpital à traiter un patient COVID avec de l'ivermectine || Health News Floride | Par Jim Saunders – Service de nouvelles de Floride | 28 janvier 2022

<https://health.wusf.usf.edu/health-news-florida/2022-01-28/an-appellate-panel-rules-that-mayo-clinic-jax-cant-be-required-to-use-ivermectine-to-treat-covid>

La cour d'appel du premier district de l'État a expliqué en détail les raisons pour lesquelles elle a confirmé la décision d'un juge de circuit de rejeter les efforts de la famille d'un patient mourant à la clinique Mayo de Jacksonville.

Une cour d'appel de l'État a déclaré jeudi qu'une famille n'avait pas le "droit légal" d'obliger la Mayo Clinic de Jacksonville à administrer le médicament controversé qu'est l'ivermectine pour tenter de maintenir en vie un patient atteint du syndrome COVID-19 qui était sous respirateur.

Un panel de trois juges de la Cour d'appel du 1er district a publié un avis de 12 pages détaillant les raisons pour lesquelles il a confirmé la décision d'un juge de circuit du comté de Duval de rejeter les efforts de la femme et du fils du patient Daniel Pisano pour inciter l'hôpital à utiliser le médicament.

La cour d'appel de Tallahassee a pris cette décision le 14 janvier mais n'a pas expliqué ses raisons avant jeudi. Les médias de Jacksonville ont rapporté cette semaine que Pisano, 71 ans, est décédé. [Voir ce contre-exemple : "Un mourant du Covid sauvé par l'ivermectine grâce au tribunal qui l'a imposée à l'hôpital" – <https://resistancerepublicaine.com/2021/12/03/un-mourant-du-covid-sauve-par-livermectine-grace-au-tribunal-qui-la-impose-a-lhopital/>]

"Les appelants (les membres de la famille) posent la question de savoir si Mr. Pisano a "le droit de choisir la vie", mais cette formulation passe à côté du différend juridique en cause", a déclaré l'avis des juges Thomas Winokur, M. B., M., M., M. et Mme. Kemmerly Thomas et Robert Long. " La question devant cette cour n'est pas de savoir si l'ivermectine ou tout autre traitement particulier est efficace ou raisonnable. La réponse à cette question est de toute évidence d'une importance capitale pour M. Pisano et sa famille. Mais la requête dont nous sommes saisis présente une question juridique qui, sans être sans rapport, est entièrement différente. La question ici n'est pas de savoir si M. Pisano (ou ses mandataires) peut " choisir la vie ", c'est la question de savoir si M. Pisano a identifié un droit légal de contraindre la Clinique Mayo et ses médecins à administrer un traitement qu'ils ne souhaitent pas fournir. La réponse est non."

La femme de Pisano, Claudia, et son fils, Christopher, sont allés au tribunal le 29 décembre pour tenter de forcer Mayo à fournir un traitement comprenant l'administration

d'ivermectine, un médicament antiparasitaire qui a suscité une vaste controverse quant à savoir s'il devait être administré aux patients atteints du COVID-19. À l'époque, Pisano était dans un coma induit médicalement et sous respirateur, selon l'avis rendu jeudi.

La famille a cherché à obtenir un protocole de traitement recommandé par le médecin Ed Balbona, qui n'a pas été en mesure de traiter Pisano à Mayo, qui a ce qu'on appelle un "personnel fermé". De plus, les membres du personnel de Mayo n'étaient pas disposés à administrer le protocole recommandé par Balbona.

"En particulier, aucun membre du personnel de la Mayo Clinic n'était disposé à prescrire ou à administrer de l'ivermectine", indique l'avis de jeudi. " Selon la Mayo Clinic, il n'a pas été démontré que l'ivermectine est efficace pour traiter les patients atteints de COVID-19 à un stade avancé comme M. Pisano, il n'a pas été approuvé par la FDA pour traiter le COVID-19, et aucune organisation nationale ou internationale ne recommande son utilisation pour le COVID-19. La Mayo Clinic interdit au personnel de prescrire ou d'administrer des médicaments pour une utilisation non indiquée sur l'étiquette, qui ne sont pas étayés par la littérature médicale et approuvés par les procédures d'approbation de la Mayo Clinic."

La juge Marianne Aho, du comté de Duval, a rejeté une demande de traitement obligatoire, ce qui a conduit la famille à faire appel. Mais l'avis rendu jeudi a soutenu la décision d'Aho.

"Nous comprenons très bien le désir et la conviction des appelants d'explorer toutes les options pour aider à la survie du membre de leur famille", a déclaré la Cour d'appel. "Mais la règle de droit ne peut céder le pas à un penchant bienveillant, quel que soit le caractère désagréable du devoir judiciaire. Notre rôle ici est d'appliquer la loi telle qu'elle est écrite, sans sentiment ou parti pris personnel, et

de ne prendre en compte que les arguments correctement soulevés."